



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 49023

Texte de la question

M. Olivier Véran interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les normes de constructions concernant les aéronefs. Il souhaite connaître l'état des réflexions en cours sur ce sujet et les moyens de faire évoluer les normes de construction de ces appareils afin que les bruits générés par les moteurs atteignent un niveau sonore acceptable notamment pour les riverains.

Texte de la réponse

Les normes de construction concernant les aéronefs sont élaborées dans le cadre de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI) avec la participation active de la France. En 40 ans, les normes acoustiques définies par l'OACI ont ainsi permis de réduire de moitié le bruit émis par les avions à réaction. Dans la continuité, la 38e assemblée de l'OACI a adopté en 2013 une nouvelle norme plus contraignante, dite « Chapitre 14 », qui exige à compter de 2017 une diminution, cumulée sur trois points de mesures, de 7 décibels du bruit des aéronefs. Cette norme, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2017, contraindra les constructeurs à doter les avions des technologies de pointe en matière de réduction de bruit. Parallèlement, le Gouvernement continue son soutien résolu à l'industrie aéronautique en faveur des travaux de recherche pour rendre disponibles de nouvelles technologies de réduction du bruit. La mobilisation de l'ensemble des acteurs doit ainsi permettre, sur la base de ces travaux, de proposer de nouvelles normes à l'échelle mondiale qui conduiront à de nouvelles diminutions significatives à l'horizon 2025.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Véran](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49023

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1015

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4112